

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 du mois de juin à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil d'administration de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Madame Rosa PERSONNAZ, Vice-Présidente du CCAS*, dûment convoqués le 11 juin 2024.

**Présent(s)** : Le président, Marc Genoud,  
La vice-présidente, Rosa Personnaz, JF Baudet, MT Dubettier, C.  
Pasqualini, F. Bechetoille, M. Bourguignon, P. Meylan  
**Absent(s)** : S. Tugler-Rossi, S. Casabianca, C. Decroux  
**Le secrétariat a été assuré par** : MT Dubettier

En exercice :	11
Présents :	08
Votants	08
Dont pouvoirs	00

N° 2024-08

### FINANCES- pertes sur créances irrécouvrables admission en non-valeur

Considérant l'impossibilité de recouvrer les titres suivants, soit par défaillance du débiteur définitivement insolvable, soit par défaillance d'un débiteur pour lequel une nouvelle procédure de recouvrement est programmée :

Exercice 2018 : titre 35 : 107.10 €  
Exercice 2018 : titre 44 : 75.60 €

Il est proposé au Conseil d'administration du CCAS, qui accepte à l'unanimité, de porter ces sommes pour un total de 182.70 € au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables »

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

M.T. Dubettier



Le Président

Marc Genoud



Préfecture de la Haute-Savoie  
SGCD/Pôle accueil courrier

27 JUN 2024

ARRIVEE